**PROVINCE DE QUÉBEC**
**VILLE DE SAINT-COLOMBAN**
**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 09 avril 2019 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Étienne Urbain, district 1
Poste vacant, district 2
Isabel Lapointe, district 3
Sandra Mercier, district 4
Danielle Deraiche, district 5
Dany Beauséjour, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Frédéric Broué, directeur général adjoint, est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 01.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

## RÉSOLUTION 115-04-19
## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance.

## SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

## PÉRIODE D'INTERVENTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 10 à 19 h 15.

Les sujets abordés par les élus ci-après mentionnés ont été les suivants :

Monsieur le conseiller Étienne Urbain (district 1)

- ✓ Les abris d'auto et le délai pour les démonter.

Madame la conseillère Isabel Lapointe (district 3)

- ✓ La Grande corvée et le report de la date au besoin.

Madame la conseillère Sandra Mercier (district 4)

- ✓ La foire artistique;
- ✓ L'activité « Ma première galerie d'art »;
- ✓ Le spectacle d'humour au profit de la Maison des jeunes.

Madame la conseillère Danielle Deraîche (district 5)

- ✓ L'ouverture de l'écocentre le 26 avril prochain.

**PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC RELATIVEMENT AUX SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR**

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 16 à 19 h 16.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants :

- ✓ Aucune intervention.

**RÉSOLUTION 116-04-19**
**APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN MARS 2019**

**CONSIDÉRANT que** copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AGENDA 21 LOCAL DES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2019**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif de l'Agenda 21 local des réunions ayant eu lieu les 29 janvier et 26 février 2019.

**RÉSOLUTION 117-04-19**
**DEMANDE DE DESTRUCTION DES VERSIONS PAPIER DONT LE SUPPORT PRINCIPAL EST DEVENU NUMÉRIQUE**

**CONSIDÉRANT que** la Ville procède à la numérisation archives des documents inactifs à conservation permanente, et ce, afin que le support numérique devienne le principal et l'exemplaire papier une copie secondaire;

**CONSIDÉRANT que** le projet de numérisation des documents a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (LCCJTI);

**CONSIDÉRANT que** le projet de numérisation des documents a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et

Archives nationales du Québec (BAnQ) en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

**CONSIDÉRANT qu'**une analyse de ces documents basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci a été effectuée afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

**CONSIDÉRANT que** la Ville dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

**CONSIDÉRANT que** la Ville favorise l'accessibilité aux archives quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la *Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics* de BAnQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**DE DÉPOSER ET D'APPROUVER** la liste de demande de destruction des versions papier des documents numérisés apparaissant à la liste datée du 22 mars 2019;

**DE DEMANDER** l'autorisation à BAnQ de procéder à la destruction des versions papier dont le support principal est devenu numérique des documents inactifs à conservation permanente, et ce, pour tous les documents apparaissant à la liste précédemment mentionnée.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MARS 2019**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mars 2019. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de sept cent soixante-sept mille huit cent cinquante dollars et vingt-deux cents (767 850,22 $) en référence aux chèques numéros 23654 à 23728 a été effectué en vertu du règlement numéro 1018.

**RÉSOLUTION 118-04-19**
**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer, au montant de quatre cent soixante-seize mille deux cent trente-trois dollars et trente et un cents (476 233,31 $), en référence aux chèques numéros 23729 à 23848;

**D'AUTORISER** le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2019**

Il est procédé au dépôt des états comparatifs pour la période du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019, le tout conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**RÉSOLUTION 119-04-19**
**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À AMI-CHAT, ÉTHIQUE FÉLINE ST-COLOMBAN**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier d'Ami-Chat, Éthique Féline St-Colomban dans le but de contrer les problèmes socio-sanitaires causés par la surpopulation de chats;

**CONSIDÉRANT** l'engagement à transmettre le rapport financier de l'organisme faisant état des dépenses effectuées en lien avec la présente aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** une aide financière au montant de dix mille dollars (10 000 $) à l'organisme sans but lucratif Ami-Chat, Éthique Féline St-Colomban, conditionnellement à la réception du dernier rapport financier, et ce, conformément à la politique 8004 relative à l'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-2019 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1005-2016, TEL QU'AMENDÉ**

Monsieur le conseiller Étienne Urbain donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1005-2019 portant sur la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement 1005-2016, tel qu'amendé.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1005-2019 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1005-2016, TEL QU'AMENDÉ**

Le président de l'assemblée procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement 1005-2019 portant sur la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement 1005-2016, tel qu'amendé lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**RÉSOLUTION 120-04-19**
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1014-2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1014 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT qu'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 février 2019 par madame la conseillère Danielle Deraîche;

**CONSIDÉRANT** la présentation du règlement qui a été faite par le président de l'assemblée à la séance du 12 février 2019;

**CONSIDÉRANT** l'avis public qui a été affiché à l'hôtel de ville, publié sur le site Internet de la Ville et dans le journal Le Nord le 27 février 2019 annonçant l'adoption dudit règlement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT qu'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**CONSIDÉRANT que** le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement, incluant le vote du maire :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 1014-2019-01 modifiant le règlement 1014 relatif au traitement des élus municipaux.

**RÉSOLUTION 121-04-19**
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2019-01 – TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1002-2019**

**CONSIDÉRANT qu'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 mars 2019 par madame la conseillère Isabel Lapointe;

**CONSIDÉRANT** la présentation du règlement qui a été faite par le président de l'assemblée à la séance du 12 mars 2019;

**CONSIDÉRANT qu'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**CONSIDÉRANT que** le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** le règlement numéro 1002-2019-01 tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 1002-2019.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1002-2019-01 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, TEL QU'AMENDÉ**

Madame la conseillère Isabel Lapointe donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1002-2019-02 modifiant le règlement 1002-2019-01 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux, tel qu'amendé.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1002-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1002-2019-01 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, TEL QU'AMENDÉ**

Le président de l'assemblée procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement 1002-2019-02 modifiant le règlement 1002-2019-01 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux, tel qu'amendé, lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**RÉSOLUTION 122-04-19**
**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2015 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (550 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

**CONSIDÉRANT qu'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 mars 2019 par monsieur le conseiller Étienne Urbain;

**CONSIDÉRANT** la présentation et le dépôt du projet du règlement qui ont été faits par le président de l'assemblée à la séance du 12 mars 2019;

**CONSIDÉRANT qu'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**CONSIDÉRANT qu'**une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**CONSIDÉRANT que** le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2015 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et autorisant un emprunt de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 $) nécessaire à cette fin.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LES 02 ET 03 AVRIL 2019 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2014 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES D'UNE PARTIE DE CERTAINES RUES (PROGRAMMATION 2019) ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (1 275 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Je, soussignée, Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie:

**QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2014 est de 11 851;

**QUE** le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 173;

**QUE** le nombre de signatures obtenues est de 0;

**QUE** le règlement numéro 2014 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues (programmation 2019) et autorisant un emprunt d'un million deux cent soixante-quinze mille dollars (1 275 000 $) nécessaire à cette fin est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION 123-04-19**
**DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU NORD (MRC) D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS UN COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, C-47.1) lesquelles prévoient que toute municipalité régionale de comté peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau et que ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord a compétence exclusive pour exécuter des travaux dans un cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** la demande d'intervention dans le cours d'eau situé sur le lot QUATRE MILLIONS VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX (4 024 682) du cadastre du Québec, rue Coulombe – (H1-139) formulée par monsieur Laurent Bigras;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation préparé par monsieur Bolduc et le certificat de localisation préparé par Jean-Pierre Caya sous les minutes 8 105 en date du 04 août 2009 démontrant que le tracé du cours d'eau a été modifié;

**CONSIDÉRANT qu'**une demande a été adressée par la Ville à la MRC demandant à cette dernière de reconsidérer la demande d'intervention dans un cours d'eau afin notamment de procéder au nettoyage et rétablir le tracé original de ce dernier;

**CONSIDÉRANT** la demande du 24 janvier 2019 de la MRC demandant à la Ville de procéder par voie de résolution;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et unanimement résolu:

**DE DEMANDER** à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord d'entreprendre toutes les mesures requises afin d'effectuer les travaux qui pourraient être requis le tout en conformité avec les dispositions législatives applicables.

**RÉSOLUTION 124-04-19**
**ACQUISITION DU LOT 1 673 167 – MONTÉE CYR**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire se porter acquéreur du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT SOIXANTE-SEPT (1 673 167) du cadastre du Québec pour la somme de quatre mille dollars (4 000 $) comportant une superficie totale d'environ 4 138,30 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT qu'**il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition du lot ci-avant mentionné;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**DE MANDATER** un notaire afin de préparer tous les documents relativement à cet acte;

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière à signer les documents requis à l'acquisition du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT SOIXANTE-SEPT (1 673 167) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte sont aux frais de la Ville.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-100-00-723, projet 2019-97.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 125-04-19**
**MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS S.E.N.C.R.L.– PLACE LINDA**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire mandater un procureur relativement au dossier de la place Linda;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**DE MANDATER** la firme d'avocats Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation au droit au secret professionnel.

**DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR YVON JACQUES CASTONGUAY À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 19 mars 2019, de monsieur Yvon Jacques Castonguay à titre de représentant de la Ville de Saint-Colomban au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban.

**RÉSOLUTION 126-04-19**
**NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

**DE NOMMER**, séance tenante, madame Marie-Noëlle Tremblay afin de représenter la Ville de Saint-Colomban au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban.

**RÉSOLUTION 127-04-19**
**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT AU REPORT DES VACANCES DE MESDAMES MICHÈLE CARIGNAN, JOSÉE DANIS, MARYSE COLLIN ET DE MONSIEUR ÉRIC LANOUETTE**

**CONSIDÉRANT** l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report des vacances de mesdames Michèle Carignan, Josée Danis, Maryse Collin et de monsieur Éric Lanouette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière à signer la lettre d'entente numéro 2019-04 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report des vacances de mesdames Michèle Carignan, Josée Danis, Maryse Collin et de monsieur Éric Lanouette.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MARS 2019 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

Le rapport mensuel des permis pour le mois de mars 2019 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT DU MOIS DE FÉVRIER 2019**

Le procès-verbal du Comité consultatif d'environnement du 27 février 2019 est déposé.

**DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME AURÉLIE BÉDARD-HAMEL À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 06 avril 2019, de madame Aurélie Bédard-Hamel, occupant la fonction de membre du Comité consultatif en environnement.

**RÉSOLUTION 128-04-19**
**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES ANALYSES DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE (URB-SI-2019-323)**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des services professionnels pour la réalisation des analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable (URB-SI-2019-323).

**RÉSOLUTION 129-04-19**
**DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

**CONSIDÉRANT qu'**une partie importante des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Ville de Saint-Colomban provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

**CONSIDÉRANT que** la Ville de Saint-Colomban a subi déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante, les pluies diluviennes et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

**CONSIDÉRANT que** le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du Nord a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

**CONSIDÉRANT que** plusieurs autres villes et municipalités du Québec ont réitéré leur engagement vis-à-vis l'importance du développement durable et le rôle majeur que les villes peuvent jouer dans cet enjeu;

**CONSIDÉRANT que** la Ville de Saint-Colomban a à cœur la promotion et la mise en place d'actions favorables au développement durable;

**CONSIDÉRANT que** les villes ont un rôle important à jouer tant sur le plan de la lutte au GES, que sur celui de la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation;

**CONSIDÉRANT que** le Comité consultatif en environnement (CCE) du 27 février 2019, par sa résolution 01-02-19 recommandait au Conseil municipal d'adopter une résolution appuyant la déclaration universelle d'urgence climatique;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et unanimement résolu:

**DE RECONNAÎTRE** que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;

**DE POURSUIVRE** les mesures de mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

**DE DEMANDER** aux gouvernements du Canada et du Québec, ainsi qu'aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

**RÉSOLUTION 130-04-19**
**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE DEUX (2) CAMIONS NEUFS, UN POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (TP-SP-2019-298) ET UN POUR LE SERVICE DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (LOI-SP-2019-311)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de deux (2) camions neufs, un pour le Service des travaux publics (TP-SP-2019-298) et un pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire (LOI-SP-2019-311);

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 19 mars 2019:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Ventes Ford Élite (1978) Inc. | 79 600 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Ventes Ford Élite (1978) Inc., et ce, conformément à leur soumission, datée du 19 mars, au montant de soixante-dix-neuf mille six cents dollars (79 600 $) excluant les taxes applicables;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-00-724 et 22-300-00-724, projet 2019-01 et financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 131-04-19**
**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN FARDIER NEUF D'UNE CAPACITÉ DE VINGT-CINQ (25) TONNES (TP-SI-2019-320)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un fardier neuf d'une capacité de vingt-cinq (25) tonnes auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Pierquip Inc.;
- ✓ Groupe St-Henri Inc.;
- ✓ Remorques Lewis Inc.

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 04 avril 2019:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Pierquip Inc. | 40 980 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Pierquip Inc., et ce, conformément à leur soumission, datée du 04 avril 2019, au montant de quarante mille neuf cent quatre-vingts dollars (40 980 $) excluant les taxes applicables;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités fonds de roulement, remboursable sur trois (3) ans, au code budgétaire 22-300-00-725, projet 2018-24.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 132-04-19**
**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ AFFECTÉ À L'ÉCOCENTRE**

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des travaux public a procédé à une recherche de candidatures;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT qu'**à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à l'embauche de monsieur Frédéric Raby;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, monsieur Frédéric Raby au poste de journalier spécialisé affecté à l'écocentre, poste de quarante (40) heures par semaine, à horaire variable, pour une durée de sept (7) mois, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

**RÉSOLUTION 133-04-19**
**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) RELATIVEMENT À LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE LA MONTÉE DE L'ÉGLISE (SECTION MTQ)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire conclure une entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) relativement à la prise en charge de l'entretien de la montée de l'Église (section MTQ);

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière à signer l'entente relative à la prise en charge de l'entretien de la montée de l'Église (section MTQ).

**RÉSOLUTION 134-04-19**
**DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport annuel 2018 du Service de sécurité incendie de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** le rapport annuel 2018 du Service de sécurité incendie de la Ville, tel que déposé par le directeur du Service de sécurité incendie.

**RÉSOLUTION 135-04-19**
**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AU REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR INCENDIE DE LA CASERNE NUMÉRO 2 (INC-SP-2019-324)**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement au remplacement du réservoir incendie de la caserne numéro 2 (INC-SP-2019-324).

**RÉSOLUTION 136-04-19**
**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019**

**CONSIDÉRANT** les besoins de reconduire la demande d'aide financière relativement au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de produire une reddition de comptes 2017-2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** le formulaire de reddition de comptes 2017-2018 tel que déposé;

**D'AUTORISER** le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 du gouvernement du Québec;

**D'AUTORISER** le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

**RÉSOLUTION 137-04-19**
**AUTORISATION DE PROCÉDER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019 (PAFLPH) »**

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Ville d'obtenir une subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec dans le cadre du « Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2019 (PAFLPH) »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec dans le cadre du « Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2019 (PAFLPH) » et à signer tous les documents à cet effet.

**DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME MÉGANE GARGANTINI-BRETON À TITRE D'INTERVENANTE À LA MAISON DES JEUNES**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 30 mars 2019, de madame Mégane Gargantini-Breton, occupant la fonction d'intervenante à la Maison des jeunes.

**RÉSOLUTION 138-04-19**
**NOMINATION D'UN CONCIERGE (POSTE RÉGULIER DE 40 HEURES PAR SEMAINE À HORAIRE VARIABLE)**

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de concierge (poste régulier de quarante (40) heures par semaine à horaire variable) pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT qu'**à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire recommande de procéder à la nomination de monsieur Marc-André Dumont;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**DE NOMMER**, séance tenante, monsieur Marc-André Dumont au poste de concierge (poste régulier de quarante (40) heures à horaire variable) pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

**RÉSOLUTION 139-04-19**
**NOMINATION D'UN CONCIERGE (POSTE RÉGULIER DE 36 HEURES PAR SEMAINE À HORAIRE VARIABLE)**

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de concierge (poste régulier de trente-six (36) heures par semaine à horaire variable) pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT qu'**à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire recommande de procéder à la nomination de monsieur Jefferey Beauchamp;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

**DE NOMMER**, séance tenante, monsieur Jefferey Beauchamp, au poste de concierge (poste régulier de trente-six (36) heures par semaine à horaire variable) pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

**RÉSOLUTION 140-04-19**
**NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE (POSTE SURNUMÉRAIRE DE 12,75 HEURES PAR SEMAINE)**

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de secrétaire administrative (poste surnuméraire de 12,75 heures par semaine), pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT qu'**à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur général adjoint recommande de procéder à la nomination de madame Nancy Grégoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**DE NOMMER**, séance tenante, madame Nancy Grégoire, au poste de secrétaire administrative (poste surnuméraire de 12,75 heures par semaine) pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

**RÉSOLUTION 141-04-19**
**EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2019**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour de l'été 2019;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

**D'EMBAUCHER** à titre de moniteurs du camp de jour de l'été 2019 pour une durée de huit (8) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur:

- ✓ Laurie Vandette
- ✓ Maude Bertrand
- ✓ Mégane Foucault
- ✓ Alexandrine Gionet
- ✓ Antoine Lemay
- ✓ Camille Béland
- ✓ Camille Lambert
- ✓ Coralie Bélanger
- ✓ Delphine Côté-Piché
- ✓ Emma Narbonne
- ✓ Emmeryck Laroche
- ✓ Hugo Raymond
- ✓ Jade Foucault
- ✓ Justin Folco Millette
- ✓ Kevin Berthiaume
- ✓ Laurence Angers
- ✓ Megan Lachance
- ✓ Mégane Lauzon
- ✓ Valentina Fuchslocher Aranda
- ✓ Victoria Côté-Piché
- ✓ Zachari Carignan
- ✓ Kelly-Ann Robert

Les présentes embauches sont conditionnelles à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

**RÉSOLUTION 142-04-19**
**EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE D'INSTALLATIONS**

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Services des sports, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de surveillant d'installations, poste régulier temps partiel à horaire variable pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT qu'**à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire recommande de procéder à l'embauche de madame Jany Côté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

**D'EMBAUCHER**, en date du 05 avril 2019, madame Jany Côté au poste de surveillante d'installations pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

**RÉSOLUTION 143-04-19**
**OCTROI DE CONTRAT – OFFRE DE SERVICES – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE (POINT DE SERVICE)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire implanter un point de service de la bibliothèque sur son territoire;

**CONSIDÉRANT qu'**une étude d'opportunité pour un point de service est obligatoire en vue d'obtenir des subventions;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services du Réseau BIBLIO des Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à Réseau BIBLIO des Laurentides, au coût de quatre mille deux cent soixante-quinze dollars (4 275 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 1er mars 2019;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-30-411.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné*.

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 144-04-19**
**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020**

**CONSIDÉRANT** les besoins d'offrir une collection intéressante et variée aux citoyens de Saint-Colomban;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

**DE CONFIRMER** l'engagement de la Ville de Saint-Colomban à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale 2019-2020 dans l'attente du versement de l'aide financière du Ministère qui se fera en service de dette;

**D'AUTORISER** la directrice du Service de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme de l'appel de projets en

développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 du gouvernement du Québec;

**D'AUTORISER** la directrice du Service de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à signer tous les documents à cet effet.

**RÉSOLUTION 145-04-19**
**NOMINATION D'UN COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE (POSTE RÉGULIER DE 20 HEURES PAR SEMAINE À HORAIRE VARIABLE)**

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT que** la directrice du Service de la bibliothèque a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de commis à la bibliothèque (poste régulier de vingt (20) heures par semaine à horaire variable) pour le Service de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT qu'**à la suite de l'analyse des candidatures, la directrice du Service de la bibliothèque recommande de procéder à l'embauche de madame Chantale Cormier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**DE NOMMER,** séance tenante, madame Chantale Cormier au poste de commis à la bibliothèque (poste régulier de vingt (20) heures par semaine à horaire variable) pour le Service de la bibliothèque, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

*Madame la conseillère Isabel Lapointe quitte la séance de 20 h 31 à 20 h 33.*

**PÉRIODE D'INTERVENTIONS**

La période d'interventions s'est tenue de 20 h 10 à 20 h 36.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Serge Faust

- ✓ Le dossier du golf Bonniebrook;
- ✓ Le dossier Hortifolie;
- ✓ L'acquisition du lot situé sur la montée Cyr;
- ✓ Le dossier de la place Linda;
- ✓ Les acquisitions de camion;
- ✓ La différence entre nomination et embauche;
- ✓ Le dossier de l'école secondaire;
- ✓ Le dossier de la poursuite relative à l'ancien maire.

Madame Manon Roy

- ✓ Le point de service de la bibliothèque;
- ✓ La déclaration d'urgence climatique.

**RÉSOLUTION 146-04-19**
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 36 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

**DE LEVER** la présente séance.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Xavier-Antoine Lalande | Me Stéphanie Parent |
| Maire | Greffière |